**Écrit par Delphine Haulotte avec l’AVIQ et COCOM**

**Réponses aux questions : Rencontre 23 septembre EES : 14h à 15h Webinaire**

Questions du terrain :

1. Un étudiant inscrit en FWB et logeant dans un kot peut-il rentrer chez ses parents chaque week-end (moins de 48 h) si ses parents résident en zone rouge ? oui , voir sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/> si on fait référence à une zone rouge en dehors de la Belgique, il faut se référer à ce que le SPF Affaires étrangères émet comme règles : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

2. L’étudiant est-il soumis au test et à la quarantaine (complète ou peut-il néanmoins assister au cours) s’il reste plus de 48 h chez ses parents en zone rouge (ex : il reste une semaine en zone rouge pendant le congé de Toussaint) ? Idem : se référer aux règles imposées par le SPF Affaires étrangères : <https://diplomatie.belgium.be/fr> Durant la quarantaine pour contacts étroits ou retour de zone rouge, il n’est permis de sortir de chez soi que pour des courses alimentaires ou des courses à la pharmacie.

3. Les parents d’étudiants français peuvent-ils leur rendre visite (moins de 48 h), les conduire et venir les rechercher en voiture (plutôt que de les laisser prendre le train) si ces parents résident dans une zone rouge ? [idem](file:///C%3A%5CUsers%5Cdelphine.haulotte%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CINetCache%5CContent.Outlook%5CFH09PLU2%5Cidem) : voir <https://diplomatie.belgium.be/fr>

4. Un étudiant français d’une zone rouge s’est inscrit dans un internat du supérieur (internat provincial) qui exige qu’il passe un test PCR en France et y observe une quarantaine avant de venir à l’internat, quarantaine et résultat du test attestés par un médecin. Les tests PCR réalisés en dehors de la Belgique n’ont pas de valeur pour supprimer la durée de la 40aine. Voir : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

a. La quarantaine à respecter en France est de 7 jours ; celle-ci sera-t-elle donc bien considérée comme respectée par l’internat ou faut-il que la durée soit celle en vigueur en Belgique ? Il faudra toujours respecter la durée imposée pour la Belgique. La Cellule de Surveillance des Maladies Infectieuses de l’AVIQ s’aligne sur les recommandations de Sciensano. Dès que ces recommandations sont changées, ils ajustent leurs conseils/recommandations.

b. L’étudiant doit-il repasser un test PCR chez nous ? (Il est, dans les faits, impossible de respecter une quarantaine dans l’internat.) Voir règles imposées par le SPF Affaires Etrangères.

c. Que faire si un étudiant français (frontalier), résidant en France et faisant la route tous les jours pour venir au cours nous informe qu’il s’est rendu chez son médecin en France, qu’il a réalisé un test de dépistage en France et qu’il est positif ? Evidemment, il ne sera pas contacté par le Tracing Center du fédéral (belge) mais la majorité de ses contacts auront eu lieu en Belgique. Quarantaine 7 jours chez lui.

Il existe un système de transmissions d’informations entre pays. Le call center belge est mis au courant des cas qui franchissent la frontière. Ce système est en train d’être mis en place.

5. La notion de cluster est-elle définie de manière précise pour les EES ? C’est à analyser au cas par cas. On dit qu’il y a un « cluster » dans une collectivité quand on remarque qu’un cas diagnostiqué covid dans une collectivité a transmis le covid à une personne de la collectivité. L’importance est donc de déterminer s’il y a un lien épidémiologique entre les 2 cas. Si on ne retrouve pas ce lien, il n’y a pas de cluster…

6. J’ai aussi reçu une question d’étudiants concernant un professeur qui demande de se rendre en voiture partagée (4 à 5 étudiants par voiture) à une autre implantation de l’établissement. Et des remarques sur des étudiants (masques sous le menton…) et sur l’aération des locaux (lors des pauses, les étudiants restent sur place, on se contente d’ouvrir une porte…).NON c’est du bon sens : pas de co-voiturage pour éviter la transmission (endroit fermé et non aéré).

7. De quelle manière agir si un enseignant a officiellement été détecté COVID positif quand il a donné :

a) Cours dans un amphi (et donc > 50 étudiants) sachant que les professeurs peuvent retirer leur masque étant donné qu’ils sont à plus de 3 mètres de distance de la première rangée d’étudiants ; Ces étudiants seront considérés comme de contacts à faible risque.

b) Cours dans une classe de 50 personnes max ; tout dépend de la distance respectée entre le professeur et ses élèves. Voir définition de contacts à haut risque et à faible risque : <https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_Case%20definition_Testing_FR.pdf>

c) TP dans un labo (en contact plus « étroit » avec les étudiants) ;

Idem : voir les définitions de Sciensano. Les consignes vont dépendre des conditions respectées ou non lors du TP.

8. Une Haute Ecole a eu 4 tests positifs et le call center ne nous a pas contactés, est-ce bien normal ? Il y a, malheureusement, parfois des ratés au call center. Ne pas oublier que la haute école ne sera contactée que si les cas index ont nommé cette collectivité correctement.